****MODÈLE DE COMMUNIQUÉ DE PRESSE**

#### [Insérez le logo d’entreprise]

**Personne-ressource - Relation avec les médias :**

[NOM]

[NUMÉRO DE TÉLÉPHONE]

[COURRIEL]

Avril est le mois de la campagne Creusez sans danger. Il sert également de rappel à tous les résidents de la province de [Insérez le nom de la Province] de toujours cliquer avant de creuser.

*[Insérez le nom de l’intervenant] encourage les gens à faire une demande de localisation une semaine avant d’excaver afin de savoir ce qui se trouve sous terre.*

**Ville, Province (1er avril 2019)** – Comme la saison des travaux d’excavation est à nos portes, [*Insérez le nom de l’entreprise*] souhaite que le mois d’avril serve de rappel aux résidents afin qu’ils fassent marquer les infrastructures souterraines des services publics avant de commencer tout projet d’excavation. Chaque année, les dommages aux infrastructures souterraines coûtent plus d’un milliard de dollars aux Canadiens.

En cliquant avant de creuser, les propriétaires et les entrepreneurs voient leur demande dirigée vers le [*Insérez le nom du centre d’appels provincial*], leur centre d’appels local, afin d’aviser les entreprises de services publics que des travaux d’excavation sont prévus. Des localisateurs professionnels sont ensuite envoyés à l’endroit où les travaux d’excavation sont prévus afin de marquer, à l’aide de fanions, de peinture ou des deux, l’emplacement approximatif des conduits de services publics.

Le fait d’entrer en contact avec un conduit peut causer des blessures, entraîner des coûts de réparation et des amendes en plus de causer des pannes fort dérangeantes. Chaque projet d’excavation, peu importe son ampleur, mérite une visite au site cliquezavantdecreuser.com. Installer une clôture, planter un arbre ou construire une terrasse, sont des exemples de projets d’excavation où il est nécessaire de visiter le site cliquezavantdecreuser.com avant d’excaver.

« Durant le mois d’avril,et tout au long de l’année, nous rappelons aux propriétaires et aux entrepreneurs professionnels de cliquer avant de creuser afin de réduire le risque de frapper un conduit de services publics », mentionne [*Insérez le nom ici*], [*son titre*] pour [*insérez le nom de l’entreprise*]. « C’est la seule manière de connaître quels sont les conduits enfouis dans l’endroit prévu des travaux. »

La profondeur d’enfouissement des conduits de services publics peut varier pour diverses raisons telles que l’érosion, les excavations antérieures et les surfaces inégales. Les conduits de services publics doivent être marqués correctement, car le risque de toucher un conduit enfoui existe même si l’excavation n’est que de quelques centimètres.

Visitez le www.cliquezavantdecreuser.com ou le www.creusezsansdanger.ca afin d’obtenir de plus amples informations sur les pratiques d’excellence en matière d’excavation.

– 30 –

******

**Mois de la campagne Creusez sans Danger - Points de discussion à l’interne**

Plusieurs intervenants en matière de prévention des dommages commencent chaque réunion avec un message concernant la sécurité. Le [*partenaire régional du CCGA*] a fourni les points de discussion suivants qui pourront être présentés lors de votre prochaine réunion du mois d’avril concernant les pratiques d’excavation sécuritaires. Ces points pourront servir à informer vos employés de l’existence du site cliquezavantdecreuser.com et de sa mission d’offrir un environnement sécuritaire aux travailleurs, aux citoyens et à toute la communauté.

Messages clés :

* Une visite au site web cliquezavantdecreuser.com est requise pour chaque projet d’excavation.
* En soumettant votre demande de localisation via le site cliquezavantdecreuser.com quelques jours avant le début des travaux d’excavation, cela permet d’aviser les entreprises de services publics de votre intention de creuser près de leur installation et donne le temps à leur représentant de marquer l’emplacement de cette dernière.
* Avril marque le début des travaux d’excavation printaniers. C’est l’occasion idéale pour rappeler aux gens de toujours visiter le site web cliquezavantdecreuser.com avant d’excaver.

Comment fonctionne le site Cliquez avant de creuser :

* En visitant le site cliquezavantdecreuser.com, vous serez automatiquement dirigé vers votre centre d’appels uniques local.
* Faire une demande de localisation en ligne est une façon pratique de soumettre une demande selon votre disponibilité. Un billet de confirmation sera envoyé par courriel une fois votre demande de localisation traitée.
* L’emplacement exact et la description de votre site d’excavation planifié doivent être soumis avec votre demande de localisation.
* Les entreprises de services publics dont les infrastructures se trouvent près de votre site d’excavation seront avisées.
* Chacune d’elle enverra un localisateur à votre site d’excavation planifié afin déterminer et de marquer l’emplacement approximatif des lignes souterraines.
* Une fois les marquages effectués, vous devez respecter les marqueurs et excaver prudemment autour d’eux.
* L’utilisation d’outils à main doit être préconisée afin d’exposer la ligne si vous devez excaver sur moins d’un mètre d’une infrastructure souterraine de services publics.

Types de projets :

* Les infrastructures doivent être marquées séparément pour chaque projet (installer une clôture, planter un arbre, construire une terrasse).
* Soumettez votre demande de localisation quelques jours avant de commencer l’excavation afin de laisser le temps aux localisateurs de marquer les infrastructures souterraines de services publics.
* Même si vous avez embauché un entrepreneur, assurez-vous qu’il a bien visité le site www.cliquezavantdecreuser.com afin de faire marquer les lignes.

Conséquences :

* Les coûts estimés des dommages aux infrastructures souterraines dépassent 1 milliard de dollars au Canada annuellement.
* Toucher à des infrastructures souterraines de services publics lors d’excavation peut occasionner des blessures sérieuses, causer une interruption de service dans tout le quartier, entraîner des amendes et des coûts de réparation.
* Même de légères marques ou bosselures peuvent compromettre l’intégrité du réseau et pourraient mener à des problèmes ultérieurement.

Informations supplémentaires :

* Afin d’obtenir de plus amples informations concernant la prévention des dommages au Canada, visitez le site web www.DigSafeCanada.ca.

******

**Modèle de communications internes pour le mois Creusez sans danger**

Avril est le mois national de la campagne creusez sans danger et sert de rappel afin de cliquer avant de creuser.

Avril est le mois national de la campagne Creusez sans Danger et sert de rappel à tous de visiter le site cliquezavantdecreuser.com quelques jours avant de commencer le projet d’excavation afin de déterminer l’emplacement approximatif des infrastructures souterraines de services publics.

Les coûts sociaux estimés des dommages aux infrastructures souterraines dépassent 1 milliard de dollars au Canada annuellement. Nous, chez [*Insérez le nom de l’intervenant*] ne voulons pas accroître ce coût.

Dans plusieurs communautés, les familles dépendent des produits ou services véhiculés par les infrastructures souterraines de services publics, que ce soit le câble, l’Internet haute vitesse, la téléphonie, l’électricité, le gaz naturel, l’aqueduc et les égouts. Frapper une de ces infrastructures peut entraîner une panne dans tout le quartier, causer des dommages corporels et nécessiter des réparations coûteuses.

Faire une demande de localisation via le site web cliquezavantdecreuser.com plusieurs jours avant de commencer vos travaux d’excavation permettra à votre centre d’appels uniques local d’aviser les entreprises de services publics locales dont les infrastructures sont situées près de votre site d’excavation. Les entreprises de services publics ou des localisateurs travaillant pour ces dernières visiteront votre site d’excavation planifié afin de marquer, à l’aide de peinture, de fanions ou les deux, l’emplacement approximatif de leurs infrastructures souterraines. Une fois le marquage terminé, il sera possible d’excaver de manière sécuritaire autour de ces marques.

Peu importe le type de projet, que ce soit installer une clôture, planter un arbre, construire une terrasse ou creuser un nouveau jardin, assurez-vous de toujours visiter le www.cliquezavantdecreuser.com plusieurs jours avant d’excaver afin que votre site soit marqué adéquatement. Veuillez également rappeler à vos clients, vos amis et les membres de votre famille d’en faire de même. Toujours visiter le site cliquezavantdecreuser.com afin de savoir ce qui se trouve sous terre.

[*Signature de courriel si applicable*]